



Bulletin FrancoPaix

Vol. 1, no. 6 – Juin 2016

Élections présidentielles ivoiriennes 2015 : intérêts locaux et perspectives pour la paix

Par Kathleen Klaus et Patrick Anderson Zadi Zadi¹

Résumé exécutif

- Les élections présidentielles du 25 octobre 2015 se sont déroulées dans une atmosphère de paix, mais les résultats soulignent des divisions régionales.
- Cet article analyse ce processus électoral en se penchant sur la dialectique locale/nationale.
- Trois problèmes clés définissent les contours de la problématique ivoirienne au niveau local : le foncier rural, le DDR et la question de la justice.

Le 25 octobre 2015, les citoyens ivoiriens étaient appelés à participer à l'élection présidentielle, la première depuis la fin de la crise postélectorale de 2010 à 2011, qui a fait plus de 3 000 morts et environ un million de déplacés.

Alassane Ouattara, Président de la République en exercice, a remporté l'élection à une écrasante majorité de 83.6 % des suffrages exprimés². La stabilité dans laquelle se sont

Dans ce 6^e numéro du Bulletin FrancoPaix, vous trouverez deux articles de praticiens et chercheurs spécialistes de l'Afrique de l'Ouest.

L'article de Kathleen Klaus et Patrick Anderson Zadi Zadi est une étude de la dialectique entre les niveaux local et national du processus de réconciliation en Côte d'Ivoire. Il montre que les dynamiques locales et nationales sont interreliées. L'étude de ces dynamiques permet de comprendre « pour qui » la paix a été construite et les risques que cela comporte.

Le second article de Benjamin Olagboyé est une comparaison des processus de désarmement, démobilisation, et réintégration (DDR) en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire. Il expose comment le processus DDR peut être instrumentalisé par des parties en conflit ainsi que les résultats principaux de ces deux processus, nous donnant des indices sur l'évolution de la situation socio-politique dans ces deux pays de la sous-région.

Bonne lecture !

Bruno Charbonneau

Directeur du Centre FrancoPaix

Table des matières

1. Élections présidentielles ivoiriennes 2015 : intérêts locaux et perspectives pour la paix. Par Kathleen Klaus et Patrick Anderson Zadi Zadi
2. Analyse comparative du DDR en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire: dynamiques post-conflit et réconciliation. Par Benjamin Olagboyé
3. Nouvelles et annonces

déroulées ces élections marque une rupture significative avec le cycle de violence, lié aux élections depuis 1995³. Mais que révèle le résultat de cette élection nationale pour la reconstruction post-crise et quelles perspectives offrent-elles pour une paix durable en Côte d'Ivoire? Dans cet article, nous suggérons qu'une analyse de la politique au niveau communautaire est essentielle pour identifier les questions qui peuvent menacer le processus de démocratisation et la paix en Côte d'Ivoire. En nous concentrant sur le niveau local, nous n'insinuations pas que le niveau national ne compte pas. Nous voulons plutôt dire que les enjeux et les préoccupations des individus au niveau local influencent la façon dont ils interprètent l'environnement politique national⁴. En somme, ces deux niveaux sont interreliés. En Côte d'Ivoire, les questions pertinentes au niveau local varient d'une région à une autre et sont principalement les conflits fonciers, les inquiétudes liées à la sécurité, et les réserves liées au processus de justice et de réconciliation post-crise.

Cette dialectique locale/nationale aide aussi à comprendre la formation des groupes armés, la montée en puissance des mouvements de protestations, et l'escalade de la violence. Une approche locale signifie aussi un examen plus approfondi des élections d'octobre 2015. Si le président Ouattara a obtenu 83,6 % des votes

à l'échelle nationale, il est à noter que 52,8 % des citoyens pouvant voter ont exprimé leur suffrage, comparé à 80% en 2010⁵. Ce taux de participation est de plus de 88 % dans les régions du nord, considérées comme le fief politique du président, et de moins de 40 % dans les régions et départements qui sont les anciens fiefs de l'ex-président Gbagbo, y compris la Commune de Yopougon à Abidjan⁶.

Le foncier rural en Côte d'Ivoire

Dans les années 1970, le boom économique en Côte d'Ivoire a attiré de nombreux ressortissants de la sous-région ouest-africaine ainsi que des Ivoiriens, originaires du Centre et du Nord du pays, qui se sont installés dans l'Ouest, principalement en tant que planteurs de café et de cacao⁷. Cette immigration avait commencé pendant la période coloniale et était soutenue par le Président Houphouët-Boigny après l'indépendance. Les relations entre les Ivoiriens 'hôtes' ou tuteurs et les nouveaux immigrants étrangers ou originaires d'autres régions de l'ex-colonie étaient alors relativement paisibles jusqu'à l'effondrement du prix d'achat du cacao qui plongea le pays dans une crise économique et politique au cours des années 1990. Il est nécessaire de rappeler néanmoins que la défense des droits dits « autochtones » fut un thème politique important dès les années 30 en Côte d'Ivoire⁸. Dans le contexte de la crise économique et

sociale des années 80, le chômage se répand massivement en zone urbaine. Beaucoup de jeunes, en manque d'opportunité dans l'administration et le secteur privé, décidèrent de retourner dans les plantations familiales⁹ en zone rurale. Souvent, la majeure partie des terres avait été cédée par leurs familles, parfois depuis plusieurs décennies. Certains de ces jeunes se sont alors mis à réclamer ces terres à leurs retours. Ces « retours au village » entraînent l'accroissement de la demande d'accès à la terre. Ainsi, les jeunes effectuent des remises en causes des transactions réalisées par leurs familles dans le passé, pour parfois les céder ensuite à d'autres acquéreurs.

Avec le début de la guerre civile en 2002, les conflits fonciers à l'Ouest du pays ont alimenté de violentes mobilisations et conflits intercommunautaires¹⁰. De septembre 2002 à 2011, de nombreuses violences se sont produites dans les régions du Guémon¹¹ et du Cavally¹². Lors des récentes élections présidentielles, le foncier s'est invité dans la campagne. En particulier, les réfugiés et les déplacés internes de 2011 cherchaient un leader politique qui pourrait les aider à récupérer leurs terres qu'ils considéraient comme occupées par des « étrangers ». L'opposition et certains politiciens locaux ont utilisé la question foncière pour mobiliser les populations. Comparant le foncier à une 'bombe', le principal candidat de l'opposition

Affi N'Guessan a déclaré que le conflit ne prendrait pas fin tant que la question foncière n'est pas résolue. Un autre candidat, Kouadio Konan Bertin, a indiqué que les ressortissants du Burkina Faso occupent illégalement les réserves forestières du Mont Péko, du Goin-Débé et du Cavally.

D'autre part, les allochtones et les non-citoyens ivoiriens, eux, soutenaient en majorité Alassane Ouattara en espérant qu'il les aiderait à conserver les terres qu'ils travaillent depuis longtemps et dont ils ne peuvent devenir définitivement propriétaires selon la loi foncière de 1998. Chauveau et Colin¹³ résumant bien la discussion sur ce sujet : « La législation foncière de 1998 s'ingérait frontalement dans le débat politique en suscitant des attentes contradictoires: pour les autochtones, celui de faire reconnaître leurs droits coutumiers sur les terres précédemment concédées aux « étrangers » ; pour ces derniers, celui de faire reconnaître définitivement les transferts passés ». Un certain nombre des partisans de Laurent Gbagbo revenant d'exil depuis plusieurs années, les litiges fonciers pourraient encore contribuer à provoquer l'escalade de la violence. Mais, le pouvoir politique actuel a entrepris peu de réformes afin de résoudre les problèmes fonciers¹⁴.

Le désarmement des ex-combattants

En septembre 2002, un groupe armé dirigé majoritairement par des soldats originaires du Nord, regroupé au sein du Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), a lancé une attaque pour renverser le régime de Laurent Gbagbo¹⁵. L'un des principaux objectifs de cette tentative de coup d'État était de mettre un terme à la politique d'exclusion ethnique autour du concept de «l'ivoirité», qui consistait à exclure les ressortissants du Nord de la politique nationale. Cette tentative échoue et les rebelles prennent le contrôle de plus de 60 % du territoire national¹⁶. La tentative de putsch a attisé un discours xénophobe et ultranationaliste parmi les populations 'locales' et conduit à une militarisation accrue du pays par la prolifération de groupes armés parallèles. Ces groupes furent entre autres des groupements de jeunes appelés « Jeunes Patriotes » soutenant l'ancien pouvoir, le tristement célèbre escadron de la mort¹⁷ apparu aux côtés de l'armée nationale du régime de Laurent Gbagbo, et différentes milices armées dans les deux camps.

Dans l'Ouest, les milices comprenaient le Mouvement Ivoirien pour la Libération de l'Ouest de la Côte d'Ivoire (MILOCI) et les Forces de Résistance du Grand Ouest (FRGO). Le MPCI (qui deviendra les Forces Nouvelles) a également soutenu des groupes armés dans

l'Ouest, entre autres le Mouvement Populaire Ivoirien du Grand Ouest (MPIGO) et le Mouvement pour la Justice et la Paix (MJP)¹⁸. Les chasseurs traditionnels Dozos, originaires du Nord étaient aussi à leur côté. Suite aux négociations de paix tenues à Marcoussis, le MPCI et ses groupes armés sont devenus les « Forces Nouvelles » (FN), sous la direction de Guillaume Soro¹⁹. Après la crise post électorale, les Forces Armées des FN (FAFN) et l'ancienne armée nationale FDS ont été intégrées au sein des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), qui avait été créée par le président élu Alassane Ouattara pendant la crise postélectorale, pour créer une armée nationale réunifiée²⁰.

L'un des principaux problèmes de sécurité en période post-conflit est le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants (DDR). Le gouvernement Ouattara a créé l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (ADDR) pour tenter de répondre à ce problème. Dans ce cadre, les combattants sont censés remettre leurs armes en échange d'une réinsertion économique et sociale (cash, opportunité d'emplois, formations, etc.). Cependant, il existe plusieurs faiblesses dans la mise en œuvre du DDR en Côte d'Ivoire. Tout d'abord, les anciens chefs rebelles, dont certains occupent des postes importants dans la nouvelle armée, influencent le processus.²¹

Cela signifie qu'ils peuvent influencer les décisions de la hiérarchie, exerçant de ce fait un contrôle sur ceux qui bénéficient du programme DDR. L'une des conséquences, comme le soulignent beaucoup de critiques, est que le processus a plutôt favorisé l'insertion des anciens combattants pro-Ouattara sans offrir de compensation similaire aux ex-combattants pro-Gbagbo²². Human Rights Watch estime que seulement 13 % des groupes pro-Gbagbo ont été désarmés²³, contrairement aux affirmations du gouvernement selon lesquelles 85 % des ex-combattants seraient enregistrés. Les rapports des médias à partir de mai 2015 indiquent également que le nombre d'ex-combattants qui bénéficie du programme DDR dépasse de loin le nombre d'armes collectées²⁴. Cela signifie que les ex-combattants des deux camps n'ont pas déposé toutes leurs armes. Parmi les ex-combattants pro-Ouattara, certains se sentent trahis par le gouvernement. Ces combattants ont mis en péril leur vie pour l'accession de Ouattara au pouvoir, mais la promesse de les insérer dans l'armée régulière n'a pas été respectée²⁵. Les conséquences de ce déséquilibre dans le processus de DDR sont que de nombreux ex-combattants restent non enregistrés et d'autres sont encore en exil ou se sentent marginalisés et discriminés sur une base ethnique.

La politique de la Cour pénale internationale (CPI)

Depuis la fin de la crise post électorale en avril 2011, la Cour pénale internationale (CPI), en collaboration avec le gouvernement Ivoirien, a procédé au transfert de l'ex-Président Gbagbo à La Haye. De plus, la justice ivoirienne a lancé des poursuites et jugé plusieurs cadres du parti de Laurent Gbagbo, le Front Populaire Ivoirien (FPI). Mais jusqu'ici, aucun allié de Ouattara n'a encore été inquiété, ni par la CPI, ni par la justice ivoirienne, malgré l'ouverture d'enquêtes. De ce fait, de nombreux Ivoiriens et observateurs externes qualifient le processus judiciaire en cours de "justice des vainqueurs"²⁶.

Au cours de la récente campagne électorale, l'opposition a affirmé que le Président Ouattara et le président de l'Assemblée Nationale Guillaume Soro²⁷ doivent être poursuivis pour les nombreux massacres commis par les FRCI en 2011, particulièrement à Duékoué. Les opposants affirment également que certains de leurs partisans doivent être envoyés à la CPI pour crimes contre l'humanité²⁸, faisant référence aux nombreux charniers découverts depuis 2002 dans les zones sous contrôle de la rébellion. Le principal candidat de l'opposition, Affi N'Guessan, a utilisé l'inégalité observée dans le processus judiciaire pour mobiliser

l'électorat dans l'Ouest du pays, zone pro-Gbagbo, avec un succès relatif.

Beaucoup d'Ivoiriens sont convaincus que la CPI condamnera Laurent Gbagbo. Cette éventualité ne provoquera probablement pas de violences. Mais la justice inéquitable accentue les divisions entre pro-Gbagbo et pro-Ouattara. Si les partisans du président actuel ne sont pas poursuivis devant la CPI ou devant les tribunaux nationaux, les divisions s'accroîtront au niveau local. Finalement, si le FPI ou une formation d'opposition au pouvoir actuel accèdent de nouveau au pouvoir, il est à craindre des représailles et donc une escalade de la violence.

Conclusion

Nous avons analysé comment les litiges fonciers, le désarmement post-conflit, et la politique de la CPI peuvent renforcer ou attiser les divisions entre les citoyens au niveau local. Dans la réflexion sur l'impact des politiques destinées aux communautés locales, nous suggérons que les chercheurs accordent une plus grande attention à la façon dont ces questions sont interprétées et vécues spécifiquement au niveau local. En regardant de près le traitement des grandes questions nationales à travers le pays, on peut expliquer pourquoi certaines régions sont plus vulnérables à la violence et à l'insécurité, pourquoi certaines populations participent au

jeu électoral tandis que d'autres choisissent de se retirer du processus politique officiel, dans un contexte où ils se sentent marginalisés. Ces questions détermineront en grande partie le processus de démocratisation et une éventuelle pacification durable en Côte d'Ivoire.

Dr Kathleen Klaus est postdoctorante à l'Institut Buffett d'Études Globales à l'Université Northwestern aux États-Unis.

Patrick Zadi Zadi est un chercheur ivoirien, spécialiste en consolidation de la paix et formateur.

¹ Kathleen Klaus est postdoctorante à l'Institut Buffett d'Études Globales à l'Université Northwestern aux États-Unis. Patrick Zadi Zadi est un chercheur ivoirien, spécialiste en consolidation de la paix et formateur. Il travaille actuellement comme coordonnateur de projet régional de l'organisation « Conciliation Resources » dans la région du fleuve Mano et prépare aussi une thèse de doctorat en Sciences Politiques sur la provision de la sécurité au niveau communautaire par les Dozos, chasseurs traditionnels, en Côte d'Ivoire.

² La Commission Electorale Indépendante a proclamé ces résultats, confirmé par le Conseil Constitutionnel le 2 novembre à Abidjan.

³ Les élections de 1995 ont été marquées par les violences engendrées par le boycott actif du Front Republicain contre Henri Konan Bédié. De nombreux affrontements violents ont eu lieu dans l'Ouest et le Sud-Ouest, zones acquises au Front Populaire de Laurent Gbagbo. Les élections de 2000 ont été marquées par des fraudes, des boycotts, des manifestations violentes et la mort de plus de 150 personnes. La crise la plus marquante fut celle post-électorale en 2010-2011.

⁴ Briquet J-L., Sawicki F., 1989, L'analyse localisée du politique, Politix, vol. 2, n°7-8, pp. 6- 16.

⁵Institute for Security Studies., 2015, « Côte d'Ivoire presidential election: beyond Alassane Ouattara's victory », <https://www.issafrica.org/iss-today/cote-divoire-presidential-election-beyond-alassane-ouattaras-victory>.

⁶ Résultats des élections présidentielles du 25 Octobre 2015 fournis par la Commission Electorale Indépendante le mardi 27 Octobre 2015, publiés par Abidjan.net <http://www.abidjan.net/ELECTIONS/presidentielle/2015/resultats.html#37>.

⁷ Losch B., 2003, Libéralisation économique et crise politique en Côte d'Ivoire, Critique internationale, n° 19, pp. 48 - 60

⁸Chauveau J.-P., et. Dozon J.-P., 1985, "Colonisation, Économie de Plantation et Société Civile en Côte d'Ivoire, Cahiers de l'ORSTOM, Série Sciences Humaines, vol. XXI, n°1, pp. 63-80.

⁹ Chauveau J.-P., et. Dozon J.-P., 1987, «Au cœur des ethnies ivoiriennes... l'État », in E. Terray (ed.), L'État contemporain en Afrique, Paris, L'Harmattan, pp. 221-296.

¹⁰ Babo A., 2010, Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire. Alternatives Sud, Vol. 17-95.

¹¹ Région créée par décret N°2011-263 du 28 Septembre 2011, portant organisation du territoire national en Districts et en Régions.

¹² Région créée par décret N°2011-263 du 28 Septembre 2011, portant organisation du territoire national en Districts et en Régions.

¹³ Chauveau J.-P., et Colin J.-P., 2014, « La question foncière à l'épreuve de la reconstruction en Côte d'Ivoire : promouvoir la propriété privée ou stabiliser la reconnaissance sociale des droits ? », Les cahiers du pôle foncier, n°6, p. 4.

¹⁴Jeune Afrique., 31 Mai 2013, « Côte d'Ivoire : fin de partie pour Amadé Ouérémi », (<http://www.jeuneafrique.com/137279/politique/cote-d-ivoire-fin-de-partie-pour-amad-ou-r-mi/>)

¹⁵ Chelpi-den Hamer, M., 2011, « Militarized youths in Western Côte d'Ivoire: local processes of mobilization, demobilization, and related humanitarian interventions (2002 – 2007) », African Studies Center, p.65.

¹⁶ Soro G., 2005, Pourquoi je suis devenu rebelle. La Côte d'Ivoire au bout du gouffre, p.93

¹⁷ Straus S., 2015, Making and Unmaking Nations War, Leadership, and Genocide in Modern Africa, Cornell University Press, p.124.

¹⁸ Soro G., 2005, Pourquoi je suis devenu rebelle. La Côte d'Ivoire au bout du gouffre, p.86.

¹⁹ Fofana M., 2011, Des Forces nouvelles aux Forces républicaines de Côte d'Ivoire : Comment une rébellion devient républicaine, Politique Africaine, n° 122.

²⁰ Voir Fofana M., op. cit.

²¹ Ivory Coast's former rebels weigh politics and guns," Reuters, May 7 2015

²² Thérroux-Bénoni L. A., 2015, Côte d'Ivoire 2015 : une élection pour consolider la paix ? Rapport sur l'Afrique de l'Ouest, Institut d'Etudes de Sécurité, Nro 14

²³ Human Rights Watch, "World Report 2015: Cote d'Ivoire"

²⁴ "Ivory Coast's former rebels weigh politics and guns," Reuters, May 7 2015

²⁵ Thérroux-Bénoni L. A., 2015, « Côte d'Ivoire 2015 : une élection pour consolider la paix ? », Rapport sur l'Afrique de l'Ouest, Institut d'Etudes de Sécurité, n°14.

²⁶ L'Observatoire des Droits de l'Homme, 2015, « Making Justice Count ».

²⁷ Président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire

²⁸« Lessons (Hopefully) Learned by the ICC in Côte d'Ivoire » Interview de Elizabeth Evenson, réalisée par Elly Stolnitz

<https://www.hrw.org/news/2015/08/04/interview-lessons-hopefully-learned-icc-cote-divoire>, 4 Août 2015

Analyse comparative du DDR en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire : dynamiques post-conflit et réconciliation

Par Benjamin Olagboyé²⁹

Résumé exécutif

- Cet article analyse le lien entre le processus DDR et les dynamiques post-conflit en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire.
- La conduite des opérations DDR dans ces deux pays est liée au processus politique de sortie de crise, dont le caractère asymétrique peut menacer la paix et la sécurité. Il y a un besoin d'inclusivité pour la réussite du processus.
- Les résultats obtenus dans le cadre du processus DDR en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire montrent des insuffisances en matière de capacités de réinsertion des ex-combattants dans le tissu socio-économique fragilisé par le conflit.

Le processus de reconstruction et de réconciliation qui sanctionne une sortie de conflit est marqué par une opération essentielle : la Démobilisation, le Désarmement et la Réinsertion (DDR). L'objectif principal du DDR vise à favoriser un environnement de paix et de sécurité aux fins de relancer le développement social et économique.

Entre 1999 et 2015, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire conduisent des processus de Désarmement, Démobilisation, et Réinsertion (DDR). Ces deux pays d'Afrique de l'Ouest ont des itinéraires différents tant dans les motivations, les facteurs justificatifs et les contextes historiques dans lesquels s'inscrivent leurs conflits respectifs. Ils demeurent néanmoins pertinents de faire une analyse comparative des deux processus pour

souligner des différences, mais aussi des éléments de convergence.

L'objectif est de comprendre les dynamiques historiques du processus et le lien avec le processus de réconciliation. Dans cet article, nous analysons les logiques processuelles du DDR, l'impact sur la réconciliation, et enfin les résultats de la mise en œuvre du DDR.

Bref historique du DDR en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire

Relativement à la Côte d'Ivoire³⁰, nous pouvons distinguer trois périodes selon l'évolution de la signature des accords de paix. La première période de 2004 à 2005 correspond à la mise en œuvre des accords de Linas Marcousis³¹, la deuxième période de 2005 à 2007 est relative aux accords de Pretoria³², et la troisième période de 2007 à 2010 porte sur la mise en place de l'accord politique de Ouagadougou³³. Le processus DDR peut être compris comme un indicateur de l'adhésion des parties en conflit au processus de paix, mais aussi sa finalité. En Côte d'Ivoire, le DDR a été un instrument de blocage du processus de paix et de redéfinition de la configuration politique nationale. Magali Chelphi-den Hamer utilisait en 2009 l'image du « yo-yo » politique pour décrire la manière dont les belligérants principaux des Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN) et l'armée nationale loyale à Laurent Gbagbo Force de Défense et de Sécurité (FDS) utilisèrent le processus DDR à des fins politiques et économiques. La gestion opaque mais aussi le favoritisme dans la distribution des ressources pendant le processus, en particulier les réseaux des différents chefs des milices, ont été relevés³⁴.

En Sierra Leone, les accords de paix d'Abidjan (1996) et de Lomé (1999) encadrent le DDR. À l'image de la Côte d'Ivoire, les parties en

conflit notamment le Revolutionary United Front (RUF) utilise le DDR comme instrument de reprise en main du processus politique. En effet, lors de la signature de l'accord de paix d'Abidjan, les dispositions sur le DDR sont clairement mentionnées. Par contre, sa mise en œuvre étant conditionnée par la volonté politique des acteurs, l'opération bute sur les préalables des parties prenantes notamment du RUF.

Au moment de la conclusion des accords de Lomé, le DDR reste un vœu pieux. Le processus démarre en 2000 malgré le refus du RUF. Britanniques et Casques bleus de l'ONU, agissant sous le chapitre VII de la charte des Nations Unies, parviennent en partie à désarmer et démobiliser les troupes. Ces opérations se déroulent dans des contextes particuliers de sortie d'un conflit. Quel lien peut-on faire entre le DDR dans ces deux pays et le processus de réconciliation ? Quels sont les résultats ?

DDR et réconciliation en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire

En Sierra Leone et en Côte d'Ivoire, les deux processus sont conduits de façon concomitante. La réconciliation post-conflit s'inscrit dans la perspective de la justice transitionnelle. Dans les deux pays, le mécanisme de justice transitionnelle est conduit par deux dispositifs. Le premier est l'utilisation des « commissions de vérité » et la seconde la justice pénale. Il s'agit pour la Côte d'Ivoire de la Commission Dialogue, Vérité, et Réconciliation (CDVR) en relation avec la cellule spéciale d'enquête en charge d'instruire les crimes de la crise post-électorale au niveau national. Pour la Sierra Leone, il faut relever la Commission Vérité et Réconciliation (CVR). Concernant la justice pénale internationale, la

Cour pénale internationale (CPI) pour la Côte d'Ivoire et le Tribunal spécial pour la Sierra Leone (TSSL) de juridiction mixte (de droit international et droit national siégeant en Sierra Leone) furent activés. La CPI juge actuellement Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé à La Haye.

Dans le cas de la Sierra Leone, la mise en cohérence des deux processus aboutit aux déterminants suivants : d'une part, il convient de relever qu'en raison des exactions commises et des graves violations des droits humains commis par les ex-combattants sur les civils, la CVR propose que les anciens rebelles participent au processus de justice restauratrice. Cette option n'a pas rencontré l'assentiment de bon nombre d'ex-combattants. La peur d'affronter leurs victimes et des opportunités expliquent l'exil de certains ex-combattants vers d'autres zones de conflit dans la région comme la Côte d'Ivoire ou le Libéria, en qualité de mercenaires. En revanche, une minorité d'anciens combattants décide de s'engager dans le processus de justice restauratrice dans le cadre du processus de réconciliation nationale. D'autre part, les figures militaires marquantes du conflit sont inculpées pour crimes contre l'humanité et crimes de sang.

En Côte d'Ivoire, la démarche fut relativement différente. La CDVR ne collaborait pas directement avec les ex-combattants. Cependant, l'activation des camps de resocialisation -une première du genre dans l'histoire du DDR- permet aux ex-combattants d'apprendre à revivre ensemble, et d'adopter des valeurs de civisme. Ainsi, l'Autorité pour le Désarmement, Démobilisation, et Réintégration (ADDR) en Côte d'Ivoire tenta à sa manière de participer au processus de réconciliation, sans une collaboration directe

avec la CDVR. Le tribunal spécial pour la Sierra Leone poursuit tous les chefs de guerre y compris dans le camp du parti au pouvoir (Foday Sankoh, Hinga Norman, Johnny Paul Koroma). En Côte d'Ivoire, aucun ex-chef de guerre de l'ancienne rébellion des Forces Nouvelles (FN) n'a fait l'objet de poursuite. Le dernier rapport de Human Rights Watch dénonce l'impunité autour des auteurs des crimes présumés, ce qui rappelle opportunément les propos du président Alassane Ouattara relevant que « la justice doit être égale pour tous »³⁵. Pour l'heure, cette promesse ne s'est pas réalisée.

Si théoriquement DDR et réconciliation sont des opérations complémentaires, leur mise en œuvre conjointe sur le terrain reste problématique en raison du tissu social fragilisé, du manque de confiance entre les acteurs du DDR et la population, et du déficit de volonté politique au sein des élites. Dans bien des cas, le DDR fonctionne comme une prime à l'impunité, affectant ainsi la réconciliation nationale. Finalement, quelles sont les forces et faiblesses du processus DDR dans ces deux pays?

Le DDR en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire : forces et faiblesses

En Sierra Leone, les combattants ont subi un processus formel de démobilisation, de désarmement mais les possibilités de réinsertion offertes furent peu nombreuses. En réalité, les accords d'Abuja 1 et 2 en 2000 ainsi que les pressions politiques des leaders de la sous-région notamment les présidents Eyadema du Togo et Obasanjo du Nigéria contribuèrent à l'accélération du processus DDR. L'opération fut supervisée par la force des Nations Unies avec l'appui des Britanniques. Cependant, la faiblesse du

processus de réinsertion n'a pas eu les résultats escomptés en raison des faibles capacités socio-économiques. À titre d'illustration, plus de 70% des ex-combattants réinsérés en Sierra Leone furent engagés dans des activités précaires et à risque de « taxis motos ». À l'heure actuelle, en Sierra Leone, la majorité des acteurs de ce secteur d'activité est constituée d'ex-combattants.

De 2003 à 2007, le processus DDR en Côte d'Ivoire est pris en otage par les forces politiques. Par exemple, en 2006, à l'issue de l'accord de Pretoria, les Forces Nouvelles (FN) exigent que le désarmement des milices à l'ouest démarre avant d'entamer le processus dans leur camp. Au final, au regard des maigres résultats obtenus à l'issue du Désarmement, de la Démobilisation des milices (DDM), les FN ne se montrent pas disposés à commencer le processus DDR à leur niveau. Le blocage politique s'installe. C'est d'ailleurs l'une des motivations du dialogue direct entre les FN et le gouvernement d'alors qui s'est soldé par l'accord de Ouagadougou en 2007.

En 2012, la structure en charge du DDR précédemment citée, l'ADDR, prend en charge essentiellement les ex-combattants des FN qui n'ont pu être éligibles à l'armée nationale. Le processus nouveau fait table rase de l'historique en raison de la résolution violente du conflit à l'issue de la crise post-électorale. Au final, en Côte d'Ivoire, le processus est moins inclusif. Il a insuffisamment pris en compte les milices à l'Ouest, donnant l'impression de la mise en œuvre d'un « DDR des vainqueurs » n'ayant bénéficié qu'à un seul camp.

En Sierra Leone, le DDR a enregistré une faible prise en compte de la population des femmes ex-combattantes et/ou associées au conflit, et

des enfants soldats qui ont constitué au moins 25 % de la totalité des forces de combat. C'est une faiblesse importante. La Côte d'Ivoire n'a pas fait de la réinsertion d'enfants et de femmes associés au conflit une réelle priorité. La raison est simple : le profil du conflit ivoirien n'a fait état que d'une présence marginale d'enfants et de femmes associés au conflit.

En Côte d'Ivoire, selon l'ADDR, sur une cible de 64000 ex-combattants, 58216 ont bénéficié d'un appui à la réinsertion soit un taux d'exécution technique de l'ordre de 91%. Ce taux paraît élevé, mais il est nécessaire de le nuancer³⁶. Il s'agit principalement en fait de la population d'ex-combattants des Forces Nouvelles (FN), qui n'ont pas pu intégrer l'armée nationale. Des ex-combattants à l'Ouest et au Sud, notamment les soldats du sergent Ibrahim Coulibaly, un ex-allié des FN, et surtout une majeure partie des ex-combattants proche de l'ancien pouvoir politique, n'ont pas bénéficié de ce processus DDR.

En Sierra Leone, le nombre total d'ex-combattants à désarmer -toutes les forces comprises- (RUF, Kamajors, All Forces Revolutionary Council, West Side Boys) fut estimé à 137.865 combattants. Le tableau récapitulatif ci-dessous fait état des ex-combattants en situation de réintégration en 2002. Seulement 33.622 ex-combattants sont enregistrés. Jusqu'en 2005, la situation n'a pas réellement évolué. On estime le taux de prise en charge autour de 50 %. Seulement la moitié de cette population est réellement en activité.

Tableau n°1: Tableau récapitulatif du processus de réintégration en Sierra Leone en 2002

	Ex-combattants enregistrés	En cours de formation	Finalisé
Formation qualifiante	16.414	3.803	2.955
Éducation formelle	7.635	6.452	
Apprentissage auprès d'un artisan	3.613	1.722	1.518
Travaux publics	414	3.598	82
Agriculture	5.338	Chiffre non disponible	1.189
En réserve pour un test d'insertion dans le secteur d'activité du commerce	208	Chiffre non disponible	Chiffre non disponible
Total	33.622	162.992	5.744

Source : Sierra Leone, Mai 2002, « Recovery strategy for newly accessible areas », National recovery committee.

L'analyse du bilan des processus en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire présente des différences majeures. La première relève de la capacité d'absorption, la Côte d'Ivoire avec un taux de réalisation en matière de réintégration -de 91%- montre qu'elle dispose de capacités socio-économiques capables de faciliter la réintégration socio-économique. Mais elle n'a pas été inclusive vis-à-vis des différentes parties au conflit, ce qui pose la question de son effet à moyen et court terme. De plus, le suivi post installation à l'issue de la réinsertion n'a pas montré des résultats satisfaisants. Ainsi, ils existent de nombreux cas d'ex-combattants

qui vendent leurs kits de réinsertion et quittent leurs activités. Dans le cas de la Sierra Leone, la structure économique offrait peu de possibilités de réinsertion aux ex-combattants. Ils sont aujourd'hui pour la plupart dans des activités informelles comme le transport (taxis motos) et l'artisanat.

Conclusion

L'analyse comparative des processus DDR ivoirien et sierra-léonais nous permet de relever trois leçons. Le premier enjeu est relatif à la trajectoire de sortie de crise qui encadre le DDR au travers des accords de paix. Dans ces deux situations, le DDR est resté longtemps l'otage des politiques, qui ont pu manipuler le processus pour en tirer une rente politique et parfois économique. Le deuxième aspect réside dans le lien entre DDR et réconciliation. Si le DDR participe de l'amélioration du cadre sécuritaire, les mécanismes de justice transitionnelle et de réconciliation doivent suivre, alors qu'en Côte d'Ivoire jusqu'ici le résultat est insatisfaisant. En troisième et dernier ressort, les résultats obtenus en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire démontrent, en particulier, que l'œuvre de réinsertion et de réintégration est un défi majeur pour asseoir les bases d'un développement socio-économique durable. En fin de compte, quel que soit le contexte, le DDR restera un vœu pieux si les dynamiques dites « post-conflit », en particulier le processus de réconciliation nationale, ne font pas l'objet de politiques publiques rigoureuses de la part des gouvernements nationaux. La clé est donc une volonté politique que les acteurs internationaux qui soutiennent ces processus doivent cultiver en concertation avec les autorités politiques concernées.

Benjamin Olagboyé est spécialiste gouvernance et démocratie à United States Agency for International Development (USAID) en Côte d'Ivoire.

²⁹ Spécialiste gouvernance et démocratie à United States Agency for International Development (USAID) en Côte d'Ivoire. Il est un expert post-conflit notamment sur les questions de DDR et spécifiquement de réintégration. Il a commencé sa carrière à la mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Il est facilitateur senior au Centre Kofi Annan de maintien de la paix au Ghana sur les questions de DDR. Il finalise en ce moment une thèse de doctorat en histoire des Relations Internationales sur le processus de fragilisation de l'Etat en Sierra Leone.

³⁰ Lire l'article de Magali Chelapi-den Hamer, 2009, « Le mythe du jeune désœuvré. Analyse des interventions DDR en Côte d'Ivoire », *Afrique contemporaine*, n° 232, pp. 39-55.

³¹ Le point VII des accords de Linas Marcousis explicite les dispositions de mise en œuvre du DDR. Dans ce cadre, le gouvernement de réconciliation nationale assurera la réinsertion sociale des militaires de toutes origines avec l'appui de programmes de type Désarmement Démobilisation Rapatriement Réinstallation Réinsertion (DDRRR) susceptibles d'être mis en œuvre avec l'appui des partenaires de développement internationaux.

³² Les points IV et VII déterminent les actions à mettre en œuvre dans le cadre du DDR des milices et des ex-combattants.

³³ Le chapitre III portant Des forces de défense et de sécurité notamment en ses points 3.2 et 3.3 définit les modalités opérationnelles du processus DDR en Côte d'Ivoire. Le troisième accord complémentaire du 28 novembre 2007 définit les termes de l'intégration dans l'armée nationale dans le cadre du centre de commandement intégré. C'est ici que se trouve le lien entre la Réforme du secteur de sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réinsertion.

³⁴ Magali Chelapi-den Hamer, op. cit., p. 41.

³⁵ Rapport Human Rights Watch, 22 mars 2016, « La justice rétablit l'équilibre : vers une lutte crédible contre l'impunité pour les graves crimes commis en Côte d'Ivoire ».

³⁶ Voir l'analyse de Lori-Anne Benoni (2015) sur les insuffisances du DDR en Côte d'Ivoire : <https://www.issafrica.org/uploads/WestAfricaReport14-FR.pdf>

Nouvelles

- La note de politique « Mali et Sahel : les possibilités d'un engagement renouvelé pour le Canada » écrit par les professeurs Bruno Charbonneau et Jonathan Sears est [disponible en ligne](#).
- Le rapport d'analyse « Élections, légitimité et violence en Afrique de l'Ouest » écrit par Cédric Jourde, Maxime Ricard et Ismaila Kane est [disponible en ligne](#) sur le site de la Chaire Raoul-Dandurand.
- Le rapport de recherche « Les dilemmes de la résolution des conflits face au défis de la 'guerre au terrorisme' : le Mali dans une perspective sahélienne » écrit par les professeurs Bruno Charbonneau et Cédric Jourde est [disponible en ligne](#) sur le site de la Chaire Raoul-Dandurand.
- Bruno Charbonneau était invité à participer, le 7 juin 2016 à Ottawa, au [processus d'examen et de consultation publique](#) visant à renouveler le cadre de politique et de financement de l'aide internationale du Canada.
- Le mercredi 8 juin, Jonathan Sears a participé à Winnipeg à une consultation du Conseil Manitobain pour la Coopération Internationale (CMCI). Il a animé les conversations sur deux thèmes : Paix, sécurité, et Gouvernance, pluralisme ainsi que diversité et droits de la personne. Grâce à cet événement, le CMCI fournira des recommandations de la part des manitobain(es) impliqué(es) dans la coopération internationale pour les Consultations sur l'examen de l'aide internationale du Canada.
- Émile Ouédraogo a publié « Revisiter la convention sur le génocide ? Le débat complexe sur la question du dol spécial et le contexte de génocide », in Collectif, « Le droit international saisi par "la communauté universitaire" », Revue juridique et politique des États francophones, 70e année n°1, janvier-mars 2016.
- Bruno Charbonneau a présenté le 9 juin 2016 à la conférence « Sécurité démographique et crises migratoires », une conférence intitulée « Mouvements au Sahel: crise terroriste ou crise migratoire? », organisée par le Collège des Forces armées canadiennes à Toronto.
- Emmanuel Goffi a publié « [Lutter contre le terrorisme : passer de la "paix négative" à la "paix positive"](#) », Multipol - Réseau d'analyse et d'information sur l'actualité internationale, 8 juin 2016.

Le [Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix](#) a pour mission de valoriser la recherche scientifique, la formation universitaire et le développement des études dans le domaine de la résolution des conflits et des missions de paix dans la francophonie. Le fonctionnement du CFP est en partie possible grâce au soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Chaire Raoul-Dandurand | UQAM
C.P. 8888, Succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) Canada H3C 3P8
Tel. (514) 987-6781 | chaire.strat@uqam.ca

dandurand.uqam.ca

